

## FICHE METIER ATSEM

**COVID-19** Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



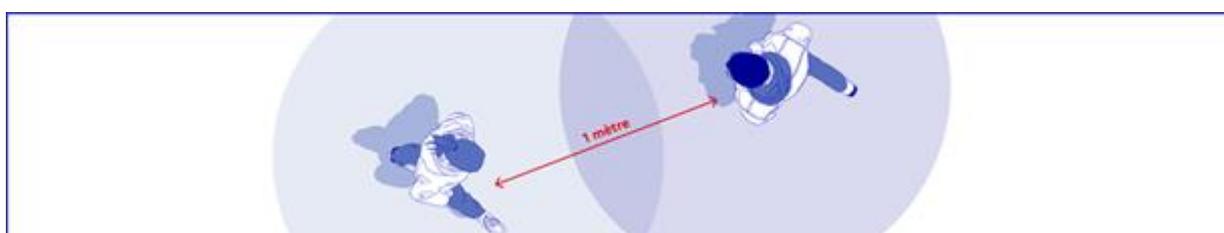
Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades



*Les conseils proposés sont établis en l'état actuel des connaissances scientifiques et légales, ils ne soustraient pas l'Autorité Territoriale à l'obligation d'évaluer les risques professionnels et mettre en place des mesures de prévention.*

### PREPARATION DE LA REPRISE D'ACTIVITE

- **Préparer les locaux**
  - ✓ Aérer régulièrement les locaux (au moins 10 minutes à chaque fois).
  - ✓ Vérifier le bon fonctionnement des systèmes de ventilation et de climatisation ; ne pas obstruer les orifices d'entrée d'air.
  - ✓ Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 min) et contrôler la température (pour éviter les brûlures) ; Procéder à des analyses légionnelles pour les points à risque (douches et douchettes).
  - ✓ Si l'établissement a été utilisé durant la période de confinement, notamment dans les 5 derniers jours précédant l'ouverture, prévoir un nettoyage approfondi des locaux.
  - ✓ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins un mètre ou neutraliser un urinoir sur deux.
- **Equiper les locaux**
  - ✓ Garnir tous les lavabos de savon, d'essuie-mains à usage unique et de poubelles équipées d'un sac et d'un couvercle commandé au pied.
  - ✓ Prévoir un stock de gel hydroalcoolique à disposition du personnel UNIQUEMENT (les enfants ne doivent pas avoir accès au gel hydroalcoolique, cela peut être dangereux pour eux).



- ✓ Afficher les consignes sur le lavage des mains sur chaque point d'eau.
- ✓ Prévoir en quantité suffisante le matériel, les produits d'entretien des locaux, des surfaces et les équipements de protection individuelle correspondants (ex : gants, masques).
- **Organiser l'accueil des enfants et les temps scolaires**
  - ✓ Contacter les familles pour évaluer le nombre d'enfants accueillis (demander aux familles de se prononcer pour une période déterminée).
  - ✓ Décider des mesures organisationnelles et techniques en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves et les ATSEM (cf. recommandations dans les paragraphes suivants) et définir le plan de circulation sans condamner/obstruer les issues de secours.
  - ✓ Afficher les modalités d'accueil et d'organisation à l'entrée de l'établissement; afficher également, en différents endroits, le rappel des mesures barrières.
  - ✓ Réviser le plan de nettoyage des locaux en tenant compte des mesures sanitaires renforcées.
- **Transport scolaire sur le temps du midi (cf fiche pratique transports en commun)**
  - ✓ Si un transport par bus est à prévoir entre l'école et la cantine, évaluer le nombre d'enfants à accueillir afin, si besoin, d'augmenter l'offre de transport (le nombre d'enfants par bus doit permettre de respecter la règle de distanciation).

## MISE EN ŒUVRE DE LA REPRISE D'ACTIVITE

### ➤ RECOMMANDATIONS ORGANISATIONNELLES

- Prendre en compte également les recommandations du ministère de l'enseignement
- Organiser l'accueil et la récupération des enfants de manière à respecter les mesures de distanciation (gestion des flux par balisage et placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes ; privilégier le sens unique de circulation ; arrivées et départs étalés dans un temps prédéterminé en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents, envisager plusieurs accès différents pour les parents...).
- Les portes pouvant l'être seront maintenues ouvertes ; Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- Dans chaque salle de classe ou d'activité, il y aura au maximum 15 élèves, pour un espace de 50 m<sup>2</sup>, avec 1 mètre de distance entre les tables, ainsi que du matériel individuel.
- Constituer des groupes fixes d'un jour sur l'autre ; organiser l'espace de manière à ce que les groupes d'enfants ne se croisent pas dans les couloirs.
- Ajuster l'effectif en personnel selon l'organisation choisie.
- Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage ; Nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées (sanitaires, points de contact, matériel utilisé, supports pédagogiques, aires de jeux et équipements sportifs si utilisés, ...).
- Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage...etc).
- Les enfants devront se laver les mains régulièrement. À l'arrivée et au départ de l'école, avant et après les récréations, le repas, le passage aux toilettes, après avoir toussé ou s'être mouché ; lors de l'accueil le matin. Prévoir une explication pédagogique aux enfants pour leur faire intégrer au mieux les gestes barrières.



## ➤ RECOMMANDATIONS COLLECTIVES

### Temps collectifs :

- Proscrire l'utilisation de matériels sportifs pouvant être manipulés par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'adulte), ou assurer une désinfection régulière adaptée ; limiter en conséquence le nombre d'objets mis à disposition des enfants et éviter l'échange d'objets entre les enfants.
- Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.
- Demander aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive.
- Echelonner les récréations par groupe. La récréation se fera sans jeux de contact et de ballon. Les élèves ne devront pas se croiser dans les couloirs.
- Pour les activités manuelles, privilégier l'utilisation de matériels individuels jetables (pots de peinture...) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels.
- Préférer des jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas de mains en mains (ex : jeux de mime, devinettes, ...).

### Aménagement de la salle de classe :

- La salle de classe doit être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.
- Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves.
- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau de l'enseignant. Si nécessaire, envisager un écran en plexiglass devant le bureau de l'enseignant et le poste de travail de l'ATSEM.
- Eviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre).
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage).
- Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe.
- Limiter les déplacements dans la classe.

### Sieste :

- Assurer l'espacement des lits (au moins 1m) et réaliser quotidiennement un nettoyage et une désinfection du dortoir.
- Concernant la gestion du linge (draps, tenues de travail ...) : lavage à 60 degrés, manipuler sans secouer le linge et transport dans un sac fermé jusqu'à la lingerie (sac en tissu lavable avec le linge) et port du masque lors de la manipulation du linge.
- Pour les dortoirs fixes, rendre les lits nominatifs.
- Prévoir éventuellement un sac à doudou pour chaque enfant. Eviter si possible le transport du doudou entre la collectivité et le domicile.

### Soins éventuels au niveau de la sphère ORL :

- Education des enfants aux gestes barrières : tousser dans son coude, éternuer dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique puis le jeter immédiatement dans une poubelle.
- L'agent doit se laver les mains ou effectuer une friction hydroalcoolique après avoir aidé un enfant à se moucher.



### Temps des repas :

- Si l'organisation de l'école prévoit que les élèves apportent leurs repas, les familles devront opter pour des repas froids ne nécessitant pas d'être réchauffés ou réfrigérés.
- En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- Adapter la distribution des repas et des couverts de manière à limiter les contacts.
- Rappeler oralement les mesures barrières aux élèves au début de chaque repas, notamment le fait de ne pas partager la nourriture, l'eau, les couverts...
- Nettoyer et désinfecter les tables et chaises après les repas.
- Aérer le local avant et après le repas.

### Passage aux toilettes :

- Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires au nombre maximum de cabinets et/ou urinoirs présents.
- Gérer les flux vers les toilettes (si possible, établir un sens de circulation)
- Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes.
- S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement en consommables des toilettes (savon liquide, papier-toilette, essuie-mains à usage unique, ...).
- Nettoyer et désinfecter régulièrement les sanitaires.

## ➤ RECOMMANDATIONS INDIVIDUELLES

- Procéder au lavage des mains toutes les 2 heures (eau-savon préférentiellement), notamment après manipulation des documents et travaux des enfants.
- Veiller à ne pas porter les mains au visage
- Port du masque chirurgical pour l'agent
- Pas de port du masque pour les enfants de maternelle et de primaire (chez les jeunes enfants, le masque peut être dangereux).
- Porter une tenue de travail dédiée (si possible, se changer et prendre une douche sur place) ; prévoir par exemple des blouses (en nombre suffisant) lavées quotidiennement (si possible au sein de la structure).

## Que faire si un agent présente des symptômes évocateurs d'un COVID19 ?

En cas des symptômes signalés par un agent (fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat) :

- ✓ Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée. Lui fournir un masque chirurgical.
- ✓ Mobiliser le sauveteur secouriste du travail équipé d'un masque chirurgical.
- ✓ En l'absence de signes de gravité, prendre contact avec le médecin traitant et après avis organiser le retour à domicile.
- ✓ En cas de signes de gravité, contacter le 15 pour une prise en charge.
- ✓ Si le cas covid est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront effectuées par des acteurs locaux dédiés pour le contact-tracing.
- ✓ Attendre plusieurs heures puis nettoyer le poste, les équipements de travail et les locaux.
- ✓ Prévenir le médecin de prévention et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, en cas de covid 19 avéré.



## Que faire si enfant présente des symptômes du COVID ?

Formaliser une procédure interne intégrant les principes suivants :

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par le personnel de l'établissement scolaire doit conduire à l'éviction immédiate de l'enfant. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température pourra être réalisée par un enseignant ou l'infirmière scolaire. Le port du masque pédiatrique pour l'enfant pourra être préconisé selon son âge et son degré de compréhension.
- En cas de symptômes évocateur, les parents de l'enfant seront avertis et devront assurer la réalisation d'un test de dépistage chez leur enfant dans un centre prévu à cet effet. L'enfant ne peut pas être accepté de nouveau à l'école sans le résultat de ce test.

Lorsqu'un cas est identifié dans un établissement scolaire, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

- Diagnostic le plus précoce possible de tous les élèves de la même classe ou de toutes les classes du même niveau en fonction de l'organisation retenue par l'établissement scolaire.
- Fermeture de la classe ou de toutes les classes du même niveau en fonction de l'organisation retenue par l'établissement scolaire avec éviction des élèves concernés pendant 14 jours.

L'organisation pour la gestion d'un cas suspect devra être mise en place avant le 11 mai et devra être connue des parents et des personnels des établissements scolaires.

